

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique *180254*

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *790*

Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *AMRANI My Sisla*

Date de naissance : *1948*

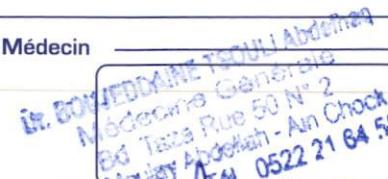
Adresse : *1 MARAIS Rue 1 n. 44 Ann Fiske Casablanca*

Tél. : *0668404898*

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

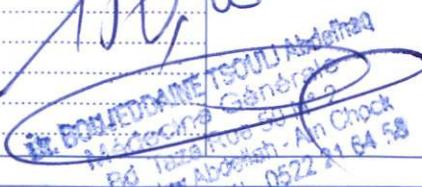
Fait à : /

Le : /

Signature de l'adhérent(e) : *My Sisla*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/05/22	Opérations	100	100	 Dr. Abdellah Alazhri - Dentiste Généraliste Boulevard Taza Raza - Casablanca - Maroc Téléphone : 0522 21 64 58

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL AZHRI DIOURIR MOHAMED Bd Taza Raza - Casablanca - Maroc Téléphone : 05 22 21 59 40	11/05/22	355,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

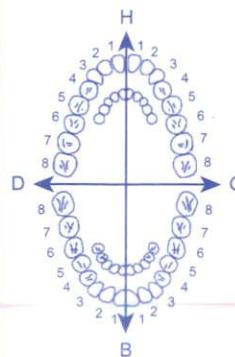
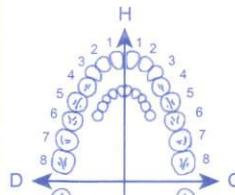
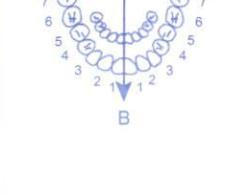
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552	
D	00000000	00000000	G	
B	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
	H	25533412	21433552	
D	00000000	00000000	G	
B	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			DATE DE L'EXECUTION

Dr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdelhaq

الدكتور بوجادين التسولي عبد الحق

Médecine Générale

Echographie - Circoncision des Enfants

Déabétologie

Ex Médecin Militaire

Expert assermentée

Agrée pour la délivrance
des certificats médicaux
des permis de conduire

Autorisation d'exercer N° -7147/86-

الطب العام

الفحص بالصدى - خنانة الأطفال

مرض السكري

طبيب عسكري سابق

خبير محلل لدى المحاكم

مقبول لتسليم شواهد رخص السيادة

رخصة العمل رقم -7147/86-

Tél: 05 22 21 64 58

Casablanca, Le:

الدار البيضاء في 20/05/2023

Dr. BOUJEDDAINE TSOULI

Ex-Médecin militaire

Expert assermenté

Agree pour la délivrance

des certificats médicaux

des permis de conduire

Autorisation d'exercer N° -7147/86-

NASONEX® 50 µg/dose

Suspension pour pulvérisation nasale

Réacon de 40 doses

P.P.V : 50.10DH

Distribué par MSD Maroc

6 118001 150205

LOT : 252
PER : 12/2024
PPV : 55.10 DH

NOVOPHARMA

Lot : 220191
EXP : 02/2027
PPV : 95.00 DH
Exp :

NOVOPHARMA 1157
LOT

UT.AV P.P.V
FEB 24 41.10

نارقة زنقة 50 رقم 2 (صيالية الأزهار) حي هولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء

Angle Bd. Taza, Rue 50 N° 2 (Pharmacie AZHAR) Hay Moulay Abdellah, Ain Chock - Casablanca

في حالة الإستعجال اتصلو بـ: GSM : 06 63 09 08 50

~~6:00 AM - 9:00 PM~~

~~99.00 M/T~~

~~355.40~~

Mr BOUJEDDAINE TSOULI Abdellah
Médécine Générale
Bd Taza Rue 50 N° 2
Hay Moulay Abdellah - An Chouk
Casablanca TEL 0522 21 54 18

LOT 201592
EXP 06/2023
PPV 99.00DH



CIE AL AZHAR
DIOURI MOHAMED
Bd Taza Hay Mly Abdellah - Casa
TEL 0522 21 59 66